

**Extrait du courrier officiel des services de la DGAL à la Directrice du Réseau
d'Epidémiologie et de Surveillance en Pathologie Equine (RESPE)**

Objet : Vigilance vis-à-vis de la morve et des équidés importés du Brésil

Madame la Directrice,

Le Brésil a notifié le 5 septembre 2008 à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) la présence d'un cas de morve sur un équidé dans la zone de Sao Paulo, située dans la région BR-1 autorisée à exporter dans l'UE. Jusqu'à cette notification, les équidés exportés devaient présenter un résultat négatif au test de la fixation du complément à la dilution de 1/10 (test sérologique). Depuis cette date, il n'y a plus d'exportation d'équidés depuis la région BR-1. Toutefois, compte tenu de la présence éventuelle de la maladie dans la zone BR-1 avant sa notification et du délai d'apparition d'une réponse sérologique positive en cas d'infection, les équidés importés avant le 5 septembre 2008 de cette zone peuvent présenter un risque d'infection par la morve, qui est une MRC.

Afin de garantir leur état sanitaire, les services vétérinaires ont entrepris de contrôler les équidés recensés comme importés depuis le 1^{er} mars 2008 du Brésil (durée maximale d'incubation fixée à 6 mois par l'OIE), soit directement soit après un transbordement dans un autre Etat membre. Cependant, l'ensemble des mouvements des équidés n'étant pas enregistrés (notamment les échanges intracommunautaires temporaires), tous les équidés en provenance du Brésil ne pourront pas être localisés. C'est la raison pour laquelle, parallèlement à l'action des services vétérinaires, la vigilance de la filière équine est sollicitée, via le réseau que vous dirigez, vis-à-vis des équidés importés du Brésil ou ayant été en contact avec des animaux importés du Brésil. Il est rappelé à cette occasion que, la morve étant une maladie réputée contagieuse, il est obligatoire de déclarer tout animal suspect de morve, c'est à dire présentant des signes cliniques évocateurs de morve, aux services vétérinaires départementaux.

Je vous remercie par avance de votre collaboration dans la gestion de cette situation en assurant la diffusion de cette information à la filière équine par le biais du RESPE. Parallèlement, la direction générale de l'alimentation diffusera également cette information à la filière par le biais de ses interlocuteurs nationaux dans le domaine sanitaire.

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.